



N°2022 - 79

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux le vingt-neuf septembre à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TACCONI Pierre.

**Etaient présents :**

**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :**

Mme ARHARBI Nadia - M. BAGNASCO Sylvain - M. BALLAND Eric - M. BERTOLOTTI Michael - Mme BEURTON Christelle - M. BELKACEM Smaïl du point n°9 « Perspective d'avenir pour la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées » au point n°15 « Divers » - Mme BONAN Mathilde - Mme BROSSARD Valérie - Mme CHAMPION Sophie - Mme CINTAS Marie-Rose - Mme DANOVARO Martine - M. EHRHARDT Vincent - M. FRASCHINI Patrick - M. GUILBERT Matthieu - Mme KACIOUI Maria - M. LEBACQ Laurent - Mme NOIROT Isabelle - Mme POCH Stéphanie - M. ROGER Dominique - Mme ROSER Jennifer - M. ROTUREAU Anthony - M. SCHIVRE Marc - M. SIEGWARTH Daniel - M. SIMECSEK Florian - M. WACHOWIAK Yann

**Absents ayant donné procuration :**

M. CARRÉ Dominique donne procuration à M. FRASCHINI Patrick - Mme KOWALCZYK Maryline donne procuration à TACCONI Pierre - Mme VILLARRUBIA Elvire donne procuration à M. BALLAND Eric

**Absents excusés :** M. BELKACEM Smaïl du point n°1 « Communications » au point n°8 « Rabaissement de trottoir - Accord rue des Tilleuls »

**Secrétaire de séance :** Mme NOIROT Isabelle

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Nombre de votants : 28 du point n°1 au point n°8 et 29 du point n°9 au point n°15**

---

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR**

Dans le cadre environnemental et plus particulièrement celui des économies d'énergie, la municipalité souhaite lancer un marché public de faible montant (de moins de 50 000 € TTC) dont le but serait de remplacer les systèmes d'éclairages actuels des candélabres les plus énergivore par des supports à LED.

Il sera question du changement de tête de candélabres par des supports à LED.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à :

- Consulter pour ce marché à faible montant,
- Commander la fourniture et pose des lanternes LED.

---

**Pour extrait conforme au registre  
des délibérations  
A Guénange, le 30/09/2022**

**Le Maire,  
Pierre TACCONI**

